

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

ARRETE

portant nomination des membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- VU l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;
- VU le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires du 5 décembre 2014 ;
- VU le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale du corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur du 11 décembre 2014 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1^{er} janvier 2015, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

REPRESENTANTS TITULAIRES :

- Mme Geneviève GUIDON, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de santé et des bibliothèques à la DGRH ;
- Mme Frédérique GERBAL, sous-directrice de la gestion des carrières à la DGRH ;
- M. Thierry DELANOE, sous-directeur de la gestion prévisionnelle et des études statutaires à la DGRH ;
- Mme Christine CABASSUS, secrétaire générale du CEREQ ;
- Mme Elisa BASSO, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au SAAM ;
- Mme Barbara KOTEKE, secrétaire générale adjointe, directrice de l'organisation des services et de la modernisation au rectorat de l'académie de Créteil ;
- Mme Gabrielle FADIGA, directrice des ressources humaines au CNAM ;
- Mme Edith MORISSET, chef de la division des personnels au rectorat de l'académie de Versailles ;
- Mme Véronique MOREAU, chef du département des personnels administratifs au CNOUS ;
- Mme Delphine MAUROUARD, chef de la division des personnels de l'administration et des prestations au rectorat de l'académie de Caen ;
- Mme Sylvie HOFMANN, chef de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement au rectorat de l'académie de Reims ;
- M. Olivier GIROD, chef de la division des personnels au Rectorat de Paris ;
- M. Jean-Baptiste LAPIERRE, chef de la division des personnels d'encadrement, ATSS, de l'action sociale et des retraites au rectorat de l'académie de Poitiers ;
- M. Antoine CUISSET, chef de la division de l'administration et des personnels au rectorat de l'académie de Créteil ;
- Mme Nadia ACHACHE, chef de la division des affaires juridiques au rectorat de l'académie de Paris.

REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

- M. Jean-Marc MARTY , adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières à la DGRH ;
- Mme Gisèle MACHEREY, chef du bureau des personnels ITRF à la DGRH ;
- Mme Dominique BELASCAIN , chef du bureau des personnels des bibliothèques à la DGRH ;
- M. Lionel HOSATTE, chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- Mme Marie-Josée MAUGEAIS, chargée d'études au sein du bureau des ITRF à la DGRH ;

- M. Arnaud LEDUC, adjoint au chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- Mme Isabelle FRANCOIS, adjointe au chef du bureau des concours des personnels ATSS et des bibliothèques à la DGRH ;
- Mme Sophie DECKER-NOMICISIO, adjointe à la chef du bureau des études statutaires et réglementaires à la DGRH ;
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, adjoint à la chef du bureau des études de gestion prévisionnelle à la DGRH ;
- Mme Sylvie DUTHEIL, chef de section au bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- Mme Claudine CRAB, chef de section au bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- M. Julien BISCAROS, chef de section au bureau des personnels ITRF à la DGRH ;
- Mme Josée HUBAUD, chef de section du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au SAAM ;
- M. Claude MOISON, rédacteur au sein du bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- Mme Sandra JOSEPH, rédactrice au bureau des personnels ATSS à la DGRH.

Article 2

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, représentent le personnel à compter du 1^{er} janvier 2015 :

| GRADES | REPRESENTANTS TITULAIRES | REPRESENTANTS SUPPLEANTS |
|--|---|---|
| PRINCIPAUX DE 1 ^{ERE} CLASSE | <p>M. Bernard FERRIER</p> <p>Mme Annie GILLET</p> <p>Mme Christine CHAPUIS</p> <p>Mme Geneviève VANIGLIA</p> | <p>Mme Marie-José SALIN</p> <p>Mme Agnès COLAZZINA</p> <p>Mme Solange BAILEY</p> <p>Mme Georgette LEBRUN</p> |
| PRINCIPAUX DE 2 ^{EME} CLASSE | <p>Mme Isabelle GALLOT</p> <p>M. Patrick BOUYER</p> <p>Mme Dominique RAMONDOU</p> <p>Mme Pascale MATHURIN</p> | <p>Mme Chantal JOUBERT</p> <p>Mme Muriel BERNARD</p> <p>Mme Nelly JOUET</p> <p>Mme Djamila WULLSCHLEGER</p> |
| 1 ^{ERE} CLASSE | <p>Mme Linda CHENOUF</p> <p>M. Eric GRONDIN</p> <p>Mme Danielle ROTSEN</p> <p>Mme Annick D'OVIDIO</p> | <p>Mme Nathalie TOUSSAERT</p> <p>Mme Caroline PRIOR</p> <p>Mme Patricia SOULAS</p> <p>Mme Christine CANON</p> |
| 2 ^{EME} CLASSE | <p>Mme Marie-Béatrice TORII</p> <p>Mme Chantal GUYOMARCH</p> <p>Mme Myriam LANNUZEL</p> | <p>Mme Brigitte LAURENT</p> <p>Mme Faïza TALBI</p> <p>Mme Soraya KRAM</p> |

Article 3

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 DEC. 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines


Philippe SANTANA